



**PRÉFET  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Par arrêté interministériel du 21 novembre 2023 paru au Journal Officiel du 10 décembre 2023 la commune de La Grand'Croix a été déclarée en état de catastrophe naturelle au titre de l'épisode de sécheresse survenu du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022.

Les sinistrés de la commune disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de publication de l'arrêté au Journal Officiel pour faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance, s'ils ne l'ont pas déjà fait au moment du sinistre.

Seuls les biens endommagés couverts par un contrat d'assurance-dommages pourront être indemnisés au titre de la garantie contre les catastrophes naturelles.

DDPP de la Loire

Standard : 04 77 43 44 44

Télécopie : 04 77 43 53 02

Site internet : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)

Adresse postale : Immeuble « Le Continental » – 10 rue Claudius Buard – CS 40272 – 42014 SAINT-ÉTIENNE Cedex 2

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Accueil physique sur rendez-vous.

Pour tout litige de consommation, composez le 0 809 540 550 (service RéponseConso – n° d'appel non surtaxé)